

**RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DES MRC DE
MONTMAGNY-L'ISLET**

ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

**PROJET DE LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE
DE SAINT-CYRILLE-DE-LESSARD**

RAPPORT DE PRÉ-CONSULTATION

RÉFÉRENCE BPR : ML18-3-17

BPR Groupe-conseil
4655, boulevard Wilfrid-Hamel
Québec (Québec) G1P 2J7

Téléphone : (418) 871-8151
Télécopieur : (418) 871-9625

En collaboration avec



Mars 2004

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
DES MRC DE MONTMAGNY-L'ISLET

ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT
PROJET DE LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE
DE SAINT-CYRILLE-DE-LESSARD

RAPPORT DE PRÉ-CONSULTATION

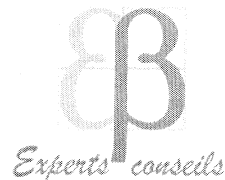
RÉFÉRENCE BPR : ML18-3-17

BPR Groupe-conseil

4655, boulevard Wilfrid-Hamel
Québec (Québec) G1P 2J7

Téléphone : (418) 871-8151
Télécopieur : (418) 871-9625

En collaboration avec



Jean Gauthier, ing. M.Sc.

MARS 2004

TABLE DES MATIÈRES

1.	MISE EN SITUATION	1
2.	HISTORIQUE DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	2
2.1	Le Promoteur	2
2.2	La nécessité d'agir	3
2.3	La recherche de solutions	3
3.	LA CONCEPTION DU PROJET	5
3.1	Le cadre légal et réglementaire	5
3.2	Les principales caractéristiques du projet de LET régional	5
4.	ACTIVITÉS DE CONSULTATION	6
4.1	LE PROCESSUS DE CONSULTATION	6
4.2	L'Atelier de novembre 2003	7
4.3	L'Atelier de février 2004	8
4.4	Les contacts avec les organismes du milieu	10
5.	PRÉOCCUPATIONS EXPRIMÉES PAR LA POPULATION	12
5.1	LA PLANIFICATION DU PROJET	12
5.2	Le projet et les alternatives	13
5.3	Les répercussions environnementales du projet	14
5.4	LES COÛTS DU PROJET ET SA DURÉE DE VIE	15
6.	RÉSULTATS DE LA PRÉ-CONSULTATION	16

ANNEXES

Annexe A - Avis de convocation aux séances de consultation publique

Annexe B - Documents requis lors des séances de consultation publique

1. MISE EN SITUATION

La Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny (RIGMRIM) a débuté, en septembre 2003, l'étude d'impact sur l'environnement du *Projet de lieu d'enfouissement technique de Saint-Cyrille-de-Lessard*, conformément à la réglementation québécoise sur l'évaluation environnementale.

Le ministère de l'Environnement du Québec, dans ses dernières directives concernant les études d'impact sur l'environnement, invite les promoteurs à consulter le public, en cours d'étude, de façon à mieux cerner les préoccupations de la communauté face à leurs projets. La Régie a fait sienne cette démarche et elle a décidé de procéder dès l'automne 2003 à une pré-consultation sur son projet de lieu d'enfouissement technique.

La Régie visait ainsi à informer rapidement la population sur le projet, sur l'étude d'impact en cours et sur la réalisation de certains inventaires et travaux d'expertises sur le site. La Régie voyait, en outre, dans cette pré-consultation, le moyen de rassurer la population sur le fait que celle-ci est partie prenante à la démarche d'évaluation des impacts. Elle souhaitait que l'information fournie aux citoyens lors des communications éviterait de véhiculer des concepts erronés sur le site d'enfouissement technique au sein de la communauté et permettrait, si possible, de bonifier le projet ou d'adapter les mesures d'atténuation ou de compensation en fonction des répercussions du projet sur le milieu.

La Régie s'est assurée pour réaliser les activités de consultation de la collaboration des consultants en charge de l'étude d'impact sur l'environnement, BPR Groupe-conseil, et d'une professionnelle d'EB Experts-conseils, spécialisée en communication.

La population, par le biais des communiqués dans les journaux locaux et à la radio, a été informée du projet et a été invitée à participer à des ateliers de consultation. Les citoyens de Saint-Cyrille-de-Lessard, plus directement touchés par le projet, ont reçu par courrier une invitation spéciale pour venir assister au premier atelier de consultation.

Par ailleurs, plusieurs documents ont été préparés pour expliquer l'historique de la gestion des matières résiduelles sur le territoire des MRC de l'Islet-Montmagny, le rôle du promoteur, la démarche effectuée pour la localisation du nouveau site d'enfouissement, les techniques de construction et les critères d'aménagement retenus

pour le projet et ses coûts de construction. Les enjeux environnementaux reliés à son implantation dans le milieu, les mesures de sécurité et les compensations financières pour la Municipalité réceptrice ont également été abordés lors des séances de consultation.

Le processus de consultation aura permis aux citoyens de poser des questions, de suggérer des avenues et d'exprimer leurs préoccupations sur plusieurs sujets. Aussi, cette démarche a servi aux consultants pour approfondir certaines analyses et élaborer avec plus de justesse les différentes mesures d'atténuation des impacts environnementaux du projet.

Ce rapport de pré-consultation présente le contexte précédant et entourant les échanges de 2003 et 2004, le *Projet du lieu d'enfouissement technique de Saint-Cyrille-de-Lessard*, la démarche de consultation et finalement le contenu des préoccupations des citoyens et des organismes consultés.

2. HISTORIQUE DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

2.1 LE PROMOTEUR

La Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de l'Islet-Montmagny (RIGMRIM) regroupe 17 municipalités des MRC de L'Islet et de Montmagny. Elle a été créée pour prendre la relève de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de l'Anse-à-Gilles (RIGDSAG).

Le mandat de la RIGMRIM consiste à planifier et à gérer la disposition de toutes les matières résiduelles générées par les citoyens, les commerces, les industries et les institutions sur une partie du territoire des MRC de Montmagny et de L'Islet. Elle doit administrer les sites de disposition lors de leur établissement, de leur exploitation, de leur fermeture et de leur réhabilitation et ce, dans le respect des normes environnementales.

La RIGMRIM est le promoteur du Projet de lieu d'enfouissement technique de Saint-Cyrille-de-Lessard (LET).

2.2 LA NÉCESSITÉ D'AGIR

Actuellement, les municipalités membres de la Régie envoient leurs déchets au lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de L'Anse-à-Gilles et dans trois dépôts en tranchée : Sainte-Lucie, Saint-Just-de-Bretonnières et Sainte-Apolline. Le LES de L'Anse-à-Gilles aura atteint sa capacité maximale au cours de l'année 2004, après 23 ans d'opération. Quant aux dépôts, ils devront être fermés dans un délai de trois (3) ans après l'adoption par le gouvernement du Québec du *Projet de Règlement sur l'élimination des matières résiduelles*. Différentes alternatives sont actuellement à l'étude comme solution transitoire pour l'élimination des matières résiduelles en attendant la réalisation du *Projet d'établissement de lieu d'enfouissement technique de Saint-Cyrille-de-Lessard*. L'échéancier d'un tel projet est d'environ 2 ans $\frac{1}{2}$. Il y a donc nécessité d'agir rapidement.

2.3 LA RECHERCHE DE SOLUTIONS

La Régie est engagée depuis quelques années déjà dans un processus de planification visant à identifier une solution de disposition pour ses déchets solides conforme au cadre légal et réglementaire du Gouvernement du Québec. Le choix d'un site pour un lieu d'enfouissement technique est une décision délicate et complexe faisant appel à des considérations techniques, environnementales, économiques, sociales et légales. Dans cette recherche de solutions entreprise par la Régie, les trois (3) options suivantes ont été considérées.

- **L'agrandissement du site de l'Anse-à-Gilles**

En 2001, une première étude de recherche de sites pour l'implantation d'un lieu d'enfouissement technique recommandait en conclusion l'agrandissement du site actuel de L'Anse-à-Gilles après avoir analysé sept (7) sites potentiels dans un rayon maximal de 20 kilomètres du centre de masse des matières résiduelles (situé près de Cap-Saint-Ignace) des deux (2) MRC. Le projet d'agrandissement a cependant dû être abandonné en raison d'une décision défavorable de la Commission de protection du territoire agricole.

- **L'aménagement d'un centre de transbordement et l'enfouissement dans un LES externe**

Par la suite, une étude de faisabilité a été effectuée afin d'évaluer les coûts de disposition des déchets dans un site récepteur situé à l'extérieur du territoire. Cette option impliquait la construction d'un centre de transbordement et le transport des déchets vers un site d'enfouissement sanitaire externe. Les coûts du transbordement ont été comparés aux coûts d'établissement d'un nouveau site d'enfouissement technique sur le territoire.

L'analyse de ces deux (2) options a démontré que la production de matières résiduelles des municipalités membres de la RIGMRIM était suffisamment importante en terme de volume pour justifier le développement d'une solution régionale. De plus, les solutions externes ne présentent pas d'avantages marqués pour la Régie à long terme car peu de lieux d'enfouissement externes sont accessibles sans une augmentation marquée des coûts de transport.

- **L'implantation d'un nouveau LET régional sur le territoire de la RIGMRIM**

Une fois la décision prise d'amorcer le processus de planification pour l'établissement d'un LET régional, une deuxième étude de recherche de sites a été complétée en 2003. Cette recherche a été orientée cette fois vers des secteurs localisés : en dehors de la zone agricole, en retrait des zones urbaines et sur des terres du domaine public accessibles à partir de routes régionales.

L'évaluation comparative de sept (7) nouvelles zones potentielles répondant à ces critères de base fit ressortir la zone de Saint-Cyrille-de-Lessard comme la plus avantageuse. En effet, cette zone est celle qui, à priori, permet de minimiser les impacts potentiels liés à l'implantation d'un nouveau LET et qui présente des caractéristiques techniques favorables à ce type de projet.

Les critères d'analyses retenus dans cette deuxième évaluation concernent : la présence d'un cours d'eau pour les rejets traités, les caractéristiques techniques du milieu, l'utilisation du sol en bordure des voies d'accès, les potentiels récréotouristique, faunique et forestier et finalement, la qualité de l'intégration du projet au paysage.

3. LA CONCEPTION DU PROJET

3.1 LE CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE

Le projet d'implantation d'un nouveau LET sur le territoire des MRC de L'Islet et de Montmagny est soumis aux dispositions de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et de la *Loi sur l'établissement et l'agrandissement de certains lieux d'élimination de déchets*. De plus, le *Projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles* (PREMR), qui est en voie d'adoption, définit quant à lui les types de matières résiduelles qui peuvent être enfouies dans un LET et les conditions générales d'aménagement, d'exploitation et d'obtention des permis. Le but de ce règlement est d'assurer une meilleure protection des personnes et de l'environnement en établissant des normes plus sévères pour la mise en place et l'exploitation des installations d'élimination des matières résiduelles, en particulier au niveau de la gestion des lixiviats et des biogaz ainsi qu'au niveau de l'étanchéité du site.

L'étude d'impact sur l'environnement du futur lieu d'enfouissement technique de Saint-Cyrille-de-Lessard vise à assurer la conformité du projet aux exigences gouvernementales et à identifier l'ensemble des impacts sur l'environnement reliés au projet. Le promoteur doit également, en relation avec les impacts environnementaux définis, déterminer les actions à prendre afin d'atténuer ces impacts. Cette étude d'impact doit être conforme à la *Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement*, laquelle inclut l'implication directe du public dans le processus décisionnel par la prise en compte de leurs opinions.

3.2 LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET DE LET RÉGIONAL

Le projet de LET régional vise à desservir les 17 municipalités membres de la RIGMRIM. Le volume de déchets générés par les citoyens, les commerces, les industries et les institutions sur le territoire des municipalités membres s'élève à 35 000 tonnes annuellement. En tenant compte des politiques de gestion des matières résiduelles de la Régie qui intègrent des activités de recyclage et de récupération conformes aux objectifs réglementaires du Gouvernement du Québec, la durée de vie du lieu d'enfouissement technique sera de 25 ans.

La superficie de terrain nécessaire est de $\pm 300\,000\text{ m}^2$ dont $\pm 180\,000\text{ m}^2$ seraient dédiés à l'enfouissement proprement dit. Les lots visés adjacents à la route 285 sont situés dans le rang B de Saint-Cyrille-de-Lessard, à 5 kilomètres du noyau urbain. Le terrain est semi-déboisé, relativement plat et une zone boisée est conservée en bordure de la route. Le site d'enfouissement est conçu avec un système d'imperméabilisation à double niveau de protection et des systèmes de captage des biogaz et du lixiviat.

Le traitement du lixiviat est effectué par un ensemble de bassins (rétention, aération et polissage du lixiviat) permettant de répondre aux normes environnementales. Le point de rejet du lixiviat traité se trouve dans la rivière Bras d'Apic.

Le volume de déchets généré entraîne des activités de camionnage de l'ordre de 18 camions par jour, soit 36 passages quotidiens.

4. ACTIVITÉS DE CONSULTATION

4.1 LE PROCESSUS DE CONSULTATION

Le processus de consultation a été initié lors de rencontres entre les intervenants de la Régie et les Consultants responsables des activités de communication afin d'élaborer le plan de consultation, d'identifier les documents à produire et les médias à contacter.

Il a été décidé compte tenu de la nature des enjeux environnementaux du projet de procéder à deux (2) ateliers de consultation, l'un à Saint-Cyrille-de-Lessard et l'autre à L'Islet. Des communiqués de presse ont été envoyés aux journaux locaux, notamment Le Peuple Côte-Sud et L'Oie Blanche, dix (10) jours avant chaque consultation. La radio locale a également diffusé l'information. Ces communiqués sont insérés à l'annexe A.

Parallèlement, des documents synthèses ont été produits pour les séances de consultation : un plan de localisation du site d'enfouissement potentiel et un plan du milieu d'insertion, une fiche technique résumant tous les aspects du projet et une présentation complète du projet de LET régional et ses enjeux environnementaux sur acétates électroniques. Ces documents sont insérés à l'annexe B.

Le premier atelier tenu en novembre 2003 a été organisé à la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard afin de rejoindre et d'informer le plus rapidement possible la population de Saint-Cyrille sur le projet. Selon les premiers contacts effectués, les résidants de Saint-Cyrille étaient particulièrement préoccupés par le choix de leur municipalité pour la localisation du projet de lieu d'enfouissement technique et par les inconvénients causés par le transport des déchets.

Un laps de temps de deux (2) mois a été prévu entre les deux (2) ateliers de façon à profiter du temps des fêtes pour favoriser une circulation informelle de l'information au sein de la population. Par ailleurs, cette transition a également permis d'obtenir plus de renseignements sur les caractéristiques du milieu aquatique de la rivière Bras d'Apic. Le deuxième atelier a été organisé à la salle municipale de Saint-Eugène de l'Islet pour faciliter cette fois la participation des citoyens de l'Islet, ces derniers s'avérant plus préoccupés par la qualité de l'eau de la rivière Bras Saint-Nicolas car la Municipalité a un projet de prise d'eau potable dans cette rivière, dans laquelle se jette la rivière Bras d'Apic.

4.2 L'ATELIER DE NOVEMBRE 2003

La RIGMRIM a tenu le 25 novembre 2003 son premier atelier d'information et de consultation dans le cadre de l'Étude d'impact sur l'environnement du Projet de lieu d'enfouissement technique de Saint-Cyrille-de-Lessard.

Un communiqué de presse a été publié dans l'hebdomadaire régional le Peuple Côte-Sud le 15 novembre pour informer la population de la région et plus spécifiquement, celle des MRC de l'Islet et de Montmagny du mandat de la RIGMRIM, du projet de lieu d'enfouissement technique, de l'amorce de l'étude d'impact sur l'environnement et des travaux d'inventaire et de caractérisation entrepris dans le cadre de cette étude.

Tous les résidants et les propriétaires de Saint-Cyrille-de-Lessard avaient reçu, par courrier, une invitation à participer à cet atelier dans lequel on faisait état du projet et des études en cours.

L'atelier s'est déroulé à la salle communautaire de Saint-Cyrille-de-Lessard ce mardi soir entre 19h30 et 22h30. Le Président et le Vice-président de la Régie représentaient le Promoteur. Les Consultants ont pris en charge l'animation de la séance. Ils ont présenté les personnes-ressources, ont fait un bref rappel des objectifs de la pré-consultation et ils ont enchaîné sur les informations du projet à l'aide d'acétates électroniques. Les participants ont été invités à poser leurs questions et à donner leurs commentaires au fur et à mesure des sujets abordés. Une soixantaine de personnes ont participé à cette première consultation.

Les documents fournis aux participants à cette occasion : une fiche technique sur le projet, un plan de localisation, un plan d'aménagement.

Les principales interrogations soulevées par les participants lors de ce premier atelier tenu à Saint-Cyrille-de-Lessard concernent :

- Le processus de consultation;
- La responsabilité du Promoteur;
- Le pourquoi de la fermeture du site d'enfouissement de l'Anse-à-Gilles;
- La provenance des déchets et le volume de déchets industriels;
- La localisation du projet à Saint-Cyrille-de-Lessard;
- Les alternatives au site d'enfouissement;
- La conception technique du projet, les rejets;
- L'aménagement du site et l'accès au territoire;
- Les coûts du projet et les répercussions sur le compte de taxes;
- L'image négative de la Municipalité;
- Les impacts sur la qualité de l'eau;
- Les impacts sur la qualité de l'air;
- Les impacts des activités de transport.

4.3 L'ATELIER DE FÉVRIER 2004

La RIGMRIM a tenu le 11 février 2004 son deuxième atelier d'information et de consultation dans le cadre de l'Étude d'impact sur l'environnement du Projet de lieu d'enfouissement technique (LET) à Saint-Cyrille-de-Lessard.

Un communiqué de presse a de nouveau été publié dans l'hebdomadaire régional le Peuple Côte-Sud le 31 janvier 2004 pour informer la population de la région et plus spécifiquement celle des MRC de l'Islet et de Montmagny du mandat de la RIGMRIM, du projet de lieu d'enfouissement technique, de l'amorce de l'étude d'impact sur l'environnement du projet et des travaux d'inventaire et de caractérisation entrepris dans le cadre de cette étude.

Le communiqué de presse invitait la population et particulièrement les citoyens qui pourraient être touchés par le projet à participer au deuxième atelier de consultation le mercredi 11 février 2004 à Saint-Eugène de L'Islet.

L'atelier s'est déroulé à la Salle municipale de Saint-Eugène ce mercredi soir entre 19h30 et 22h00. Le Président et le Vice-président de la Régie représentaient le Promoteur. Les Consultants encore là ont pris en charge l'animation de la séance. Ils ont présenté les personnes-ressources et ont fait un bref rappel des objectifs de la pré-consultation et de la tenue d'un premier atelier en novembre. Ils ont par la suite enchaîné sur les informations sur le projet à l'aide d'acétates électroniques. Les participants ont été invités à poser leurs questions et à donner leurs commentaires au fur et à mesure des sujets abordés. Une quarantaine de personnes ont participé à cette deuxième consultation.

Les documents fournis aux participants à cette occasion : une fiche technique sur le projet, un plan de localisation et un plan du milieu d'insertion.

Les principales interrogations soulevées par les participants lors de ce deuxième atelier à Saint-Eugène concernent :

- Le processus de consultation et la tenue d'audiences publiques;
- La responsabilité du Promoteur en cas d'urgence ;
- La provenance et la nature des déchets enfouis;
- Les alternatives au site d'enfouissement;
- La conception technique du projet et la fiabilité des systèmes;
- L'aménagement du site et le contrôle des nuisances de type animal;
- Les coûts du projet, sa durée de vie;
- Les impacts sur la qualité de l'eau;
- Les impacts sur la qualité de l'air;
- La sécurité environnementale.

4.4 LES CONTACTS AVEC LES ORGANISMES DU MILIEU

- Les MRC de Montmagny et de L'Islet

Une rencontre a eu lieu le 2 décembre 2003 à Saint-Jean-Port-Joli entre les Consultants et les représentants des MRC de L'Islet et de Montmagny relativement au projet de lieu d'enfouissement technique (LET) de Saint-Cyrille-de-Lessard. Les buts de la rencontre étaient d'informer les aménagistes des résultats de la recherche de sites pour l'implantation du LET, de recueillir leurs commentaires et d'évaluer les implications du projet dans le cadre du schéma d'aménagement de la MRC de L'Islet.

Quelques documents ont été échangés notamment le rapport de *Recherche complémentaire d'un site pour l'implantation d'un lieu d'enfouissement technique* et le *Schéma d'aménagement de la Municipalité régionale de comté de L'Islet* en vigueur.

Les principaux éléments discutés ont trait :

- Aux grandes lignes de la démarche et les constats de l'étude;
 - À l'échéancier et aux étapes à franchir pour l'adoption du nouveau schéma et l'inclusion du projet de lieu d'enfouissement technique de Saint-Cyrille-de-Lessard;
 - À la justification du choix d'un site dans la MRC de L'Islet et le choix des critères d'analyse et de sélection;
 - Aux impacts potentiels sur la qualité de l'eau de la rivière Bras d'Apic;
 - Aux impacts potentiels des activités de transport dans la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard.
- **La Halte-Forestière de Saint-Cyrille-de-Lessard**

Une rencontre a eu lieu au début de février 2004 avec le propriétaire de la Halte forestière à Saint-Cyrille-de-Lessard. Les buts de la rencontre étaient de documenter les opérations de l'entreprise, principalement en ce qui concerne la gestion de l'eau et de répondre aux questions et interrogations du propriétaire.

L'entreprise s'occupe du grossissement de truites mouchetées et elle opère un étang de pêche. Il y a production plus ou moins de 10 000 truites par année. L'hébergement pour les visiteurs et la restauration sont également offerts. Les équipements présents sur le site consistent en quatre (4) bassins : un étang de pêche, deux (2) bassins auxiliaires et une source d'eau (eau souterraine) accumulée en réservoir. L'entreprise prélève l'eau dans la rivière Bras d'Apic sauf lorsque la température devient trop chaude en été. Dans ce dernier cas, le prélèvement de l'eau se fait à partir d'un petit ruisseau localisé en face de la Halte-Forestière et il recharge la nappe avec l'eau de la rivière.

Les principales inquiétudes du propriétaire relativement au projet concernent :

- La qualité de l'eau de la rivière Bras d'Apic surtout en été;
- L'impact sur la qualité du produit offert et sur l'image de l'entreprise.
- La problématique des goélands sur le site d'enfouissement.

- **La Gestion Forap et les détenteurs de CAAF**

Le Directeur de Gestion FORAP a été contacté par téléphone le 4 février 2004 afin d'obtenir certaines informations sur les détenteurs de CAAF et sur leurs préoccupations face au projet de site d'enfouissement. Le Directeur a mentionné les inquiétudes des détenteurs de CAAF, elles se résument comme suit :

- Le chemin d'accès (chemin forestier) présent sur le site du lieu d'enfouissement technique a été agrandi récemment pour relier la route 285 et la route 204. Les détenteurs ont des craintes de ne pas recouvrir les sommes d'argent investies pour la construction de ce chemin et de ne plus avoir accès à leurs terres par la route 285.
- Les mesures compensatoires qui seront prises afin de compenser les pertes subies par les détenteurs de CAAF en terme de superficie productive.

5. PRÉOCCUPATIONS EXPRIMÉES PAR LA POPULATION

La pré-consultation effectuée durant l'automne 2003 et l'hiver 2004 a permis de mieux cerner les préoccupations de la population face au *Projet d'un nouveau lieu d'enfouissement technique à Saint-Cyrille-de-Lessard*. Les principaux questionnements exprimés se rapportent aux rôles des différents intervenants dans le projet, au processus de consultation, aux alternatives au projet de LET régional, à la conception technique des ouvrages et à leur fiabilité, aux répercussions environnementales et à la durée de vie du projet.

Les sections qui suivent présentent sous la forme de tableaux les interrogations ou les commentaires des participants aux ateliers d'information et de consultation. Ces listes résument assez bien leurs préoccupations. Les Consultants ont répondu à leurs interrogations au meilleur des connaissances actuelles sur le projet et sur les impacts environnementaux appréhendés.

5.1 LA PLANIFICATION DU PROJET

LA PLANIFICATION DU PROJET	
Le processus de consultation	<ul style="list-style-type: none">- Les Consultants : C'est qui BPR ?- Il y a un seul site de choisi, c'est fait!- Est-ce que tout est déjà décidé ?- Est-ce qu'il y aura automatiquement des audiences publiques?
Le promoteur et ses responsabilités	<ul style="list-style-type: none">- Qui sera responsable lorsque le site sera fermé ?- Qui payera les coûts en cas d'urgence ?- Qui paiera s'il y a des problèmes ?
Les partenaires à l'entente	<ul style="list-style-type: none">- Combien de municipalités participent ? Que font les autres ?- Est-ce que la municipalité de L'Islet-Sud va se joindre à la RIGMRIM ?

5.2 LE PROJET ET LES ALTERNATIVES

LE PROJET ET LES ALTERNATIVES	
Les matières résiduelles	<ul style="list-style-type: none"> - Si on n'avait pas enterré les matières de tout le monde, les tonnes de bois au site de L'Anse-à-Gilles, on n'en serait pas là ! - Est-ce que les boues des fosses septiques vont dans le site ? - Qu'est-ce qu'on fait pour réduire le volume de déchets industriels ? - Ne devrait-on pas charger plus cher aux industries pour l'enfouissement de leurs déchets ? - Est-ce que les déchets proviendront uniquement des deux (2) MRC ? - Est-on obligé d'enfouir des carcasses d'animaux morts ? Peut-on refuser ? - Faut bien s'en occuper des déchets, c'est pareil pour tout le monde! Faut commencer à recycler !
Les alternatives au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Pourquoi ne pas utiliser la méthode de brûlage des déchets au lieu de les enfouir ? - La Ville de Lévis semble avoir une bonne méthode ! Brûler c'est plus facile ! - Ça coûterait combien pour brûler nos déchets ? - Un incinérateur, c'est plus polluant !
La localisation du lieu d'enfouissement	<ul style="list-style-type: none"> - Pourquoi la CPTA avait-elle accepté la première fois ? - Pourquoi Montmagny ne s'occupe pas de leurs déchets ? - Ce sont les gros producteurs de déchets ! Bien évident, ils n'en veulent pas. ! - Saint-Cyrille produit une quantité minime de déchets par rapport aux autres! - Pourquoi ne pas situer le site tout près du fleuve en bas ? - Pourquoi situer le site à la tête de toutes les rivières ? - On ne peut plus en zone agricole mais on vient polluer en zone forestière !

LE PROJET ET LES ALTERNATIVES	
La conception technique du projet et l'aménagement du site	<ul style="list-style-type: none"> - On a déjà à L'Anse-à-Gilles un site pollué, où le jus frise, avec goélands et coyotes ! - La résistance des membranes utilisées a-t-elle vraiment été testée ? - Depuis combien de temps les utilise-t-on au Québec ? - Avec la durée des projets, est-ce que les membranes pourrissent ? - On ne peut prévoir les bris, une tige de métal dans les déchets peut perforer les membranes et ainsi polluer, laisser passer les liquides ! - A-t-on un contrôle sur la quantité de lixiviat qui sera rejeté dans la rivière ? - Est-on assez sévère pour les normes car l'été il y a très peu d'eau ? - Les boues des bassins de décantation sont disposées où ? - Qui nous dit que les normes environnementales seront encore bonnes dans 25 ans ? Que nous ne serons pas pris avec un gros problème ? - Pourquoi ne pas avoir localisé le projet dans des sols plus argileux, plus imperméables, pour plus de sécurité pour la nappe phréatique?

5.3 LES RÉPERCUSSIONS ENVIRONNEMENTALES DU PROJET

LES RÉPERCUSSIONS ENVIRONNEMENTALES DU PROJET	
La qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Si les rejets du lixiviat sont faits en été, la rivière est à l'étiage, quelle sera la qualité de l'eau ? - Les critères environnementaux utilisés ont changé, changeront-ils encore dans 20 ans ? - La qualité de l'eau sera-t-elle acceptable pour les truites ? - Les prises d'eau potable de l'Islet et Cap-Saint-Ignace seront-elles protégées ? - Comment on fait pour que le lixiviat n'atteigne pas la nappe phréatique ? - Nos eaux sont déjà contaminées, pourquoi en rajouter ? - Il y a plusieurs petits cours d'eau, seront-ils protégés ? Le ruisseau de la Bouteille ? - À quelle distance la sortie du lixiviat sera-t-elle de la prise d'eau potable ? - En période d'étiage l'été, les rejets dans la rivière seront-ils trop concentrés ? - Est-ce qu'il y a un mécanisme pour empêcher les rejets en période d'étiage sévère ? - Le lixiviat se mélangera-t-il rapidement ? Est-il dangereux pour les poissons, pour la consommation humaine ? - S'il n'y avait pas eu tant de déboisement en amont on aurait plus d'eau dans la rivière ! - Pourquoi ne rejette-t-on pas les lixiviats dans les conduites d'eaux usées de la ville de Montmagny ? - A-t-on des exemples où une prise d'eau est située en aval d'un site de rejet de lixiviat ? - Des marais filtrants ne pourraient-ils pas améliorer la qualité des rejets une fois le lixiviat traité sur le site ? - La qualité de l'eau sera-t-elle assez bonne pour les milliers de baigneurs dans la rivière Bras-Nicolas ?
La qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> - Est-ce que les biogaz vont dégager des odeurs ? - Est-ce nécessaire de les brûler ? - Si on doit les brûler, il y aura pollution ! - Y a-t-il des normes, des règlements quant aux odeurs ?
Les activités de transport et de construction	<ul style="list-style-type: none"> - Le transport des déchets aura un impact sur la quiétude de nos maisons, du village ! - L'hiver ce sera dangereux parce que les trottoirs ne sont pas déblayés et que la route est étroite ! - Il y a sûrement un autre site avec moins d'impacts des activités de transport sur les maisons ! - En plus des camions pour les déchets, le va-et-vient des camions sera-t-il important pour l'apport de matériel de recouvrement ?

LES RÉPERCUSSIONS ENVIRONNEMENTALES DU PROJET	
La présence d'animaux et d'oiseaux	<ul style="list-style-type: none"> - Est-ce que le site sera clôturé? - Est-ce que les ours seront attirés ? - Ça va attirer les coyotes ! - On sera envahi par les corbeaux, les goélands !
L'accès au territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Est-ce que les accès aux zones forestières seront maintenus ? - Est-ce que je serai remboursé pour les travaux déjà payés pour le chemin forestier ?
La sécurité environnementale	<ul style="list-style-type: none"> - Et s'il y avait un déversement accidentel dans la rivière, faudrait-il traiter notre eau? - C'est quoi les mesures et la rapidité d'exécution en cas d'urgence ?
L'image de la Municipalité	<ul style="list-style-type: none"> - Qu'est-ce que ça va rapporter à la municipalité de Saint-Cyrille, à la population ? - C'est évident qu'il y a des impacts pour Saint-Cyrille ! - Y a-t-il des compensations ? - On aimerait bien ça savoir ce que pensent les citoyens dans les municipalités qui ont déjà un site d'enfouissement technique ! C'est quoi leur perception, leur expérience ? - Il faudrait communiquer avec d'autres municipalités qui ont à vivre avec ce problème ! - Ça ne donne pas de la valeur à nos maisons ! - On aura une image négative de Saint-Cyrille ?

5.4 LES COÛTS DU PROJET ET SA DURÉE DE VIE

LES COÛTS DU PROJET ET SA DURÉE DE VIE	
Les coûts du projet et des comparatifs	<ul style="list-style-type: none"> - Qui va payer pour la construction et l'entretien du site ? - Est-ce que c'est le même prix pour tout le monde ? - Quel est le prix pour enfouir ? - Quel est le prix pour transporter ailleurs nos déchets ? - Quel est le prix si on brûlait les déchets ? - Est-ce qu'on serait prêt à payer 5 à 10\$ de plus la tonne pour l'envoyer ailleurs ! - Est-ce qu'on devrait faire un référendum dans la Municipalité ? - Combien le site de l'Anse-à-Gilles avait-il coûté à l'époque ?
L'échéancier du projet et sa durée de vie	<ul style="list-style-type: none"> - Quelle était la durée de vie du site de l'Anse-à-Gilles ? - Le site actuel de l'Anse-à-Gilles peut servir encore pendant combien de temps ? - Quel est l'échéancier du projet ? - À quel moment sera-t-il en opération ? - Quel est la durée de vie du lieu d'enfouissement ? - Si la durée de vie est de 25 ans pour ce projet, a-t-on prévu une zone pour l'agrandissement (une phase 2) du site au lieu de tout recommencer ? - Ça va prendre combien d'année avant de se neutraliser ? - Les déchets industriels vont-ils accélérer la fermeture du site ?

6. RÉSULTATS DE LA PRÉ-CONSULTATION

Cette première étape dans le processus de consultation de la population dans le cadre du *Projet de lieu d'enfouissement technique de Saint-Cyrille-de-Lessard* a été profitable pour tous les intervenants, les citoyens et les organismes.

La Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de l'Islet-Montmagny a pris contact avec ses membres et la population desservie sur son territoire d'intervention afin de les informer du projet, de leur expliquer son rôle et ses responsabilités dans le contexte actuel et futur. La Régie a invité tous les citoyens des MRC de L'Islet et de Montmagny à s'exprimer sur le projet; elle a écouté et pris en compte leurs préoccupations tout en privilégiant l'harmonie dans les échanges et la transparence dans les informations et réponses données.

Les citoyens ont pu poser toutes les questions qui venaient à leur esprit dans le cours des présentations et apporter leurs commentaires sur le projet. Ils ont été rassurés sur la neutralité de leur participation aux ateliers de pré-consultation et sur leur implication à venir à toutes les étapes du processus de consultation du projet.

Les Consultants engagés dans la conception du projet et dans l'étude d'impact sur l'environnement ont également profité des échanges avec la population. Ces apports ont permis d'ajuster au contexte le niveau d'analyse de certaines composantes du milieu ou d'intensifier la recherche de solutions dans les mesures d'atténuation ou de suivi, par exemple, dans :

- L'étude de potentiel d'habitats pour la grande faune;
- L'élaboration de mesures de suivi des systèmes de traitement et de gestion du lixiviat;
- La recherche de solutions pour le maintien de l'accès au territoire, notamment pour la coupe du bois et la chasse;
- La recherche de solution sur l'approvisionnement en eau de la Halte forestière;
- L'identification de justes mesures de compensation pour les détenteurs de CAAF.

Ce climat d'échanges continus entre tous les intervenants permet d'optimiser la démarche, les études et la conception du projet.

ANNEXE A

Avis de convocation aux séances de consultation publique

**PROJET DE LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)
À SAINT-CYRILLE-DE-LESSARD**

La RIGMRIM regroupe 17 municipalités des MRC de L'Islet et de Montmagny. Son mandat consiste, entre autres, à implanter et mettre en opération un lieu d'enfouissement technique pour répondre aux besoins d'élimination en matières résiduelles de ses membres. L'implantation de ce lieu s'avère nécessaire considérant la fermeture imminente du lieu d'enfouissement sanitaire de l'Anse-à-Gilles situé dans la municipalité de l'Islet.

Suite à une recherche de site exhaustive, une zone potentielle a été identifiée dans la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard, sur des terres publiques situées environ 8 km au sud du périmètre urbanisé en empruntant la route 285.

La Régie a amorcé une étude d'impact sur l'environnement de son projet conformément à la réglementation québécoise sur l'évaluation environnementale. Des travaux d'inventaire et de caractérisation du terrain visé sont actuellement en cours de réalisation dans le cadre de l'étude d'impact. Parallèlement à cette démarche, la Régie désire informer et consulter les populations qui pourraient être touchées par ce projet afin de cerner adéquatement les enjeux environnementaux qui y seront associés.

Dans ce contexte, la Régie tiendra au cours des prochains mois, deux (2) ateliers d'information et de consultation de la population. Toute demande d'information concernant le projet peut être adressée aux bureaux de la Régie au 156, 5^e Avenue, L'Islet, Qc G0R 2C0, tél. 247-3884.

**PROJET DE LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)
À SAINT-CYRILLE-DE-LESSARD**

Chers citoyennes et citoyens de Saint-Cyrille de Lessard,

La Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny, vous invite à participer à un atelier d'information et de consultation dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement du **Projet de lieu d'enfouissement technique** potentiellement à implanter à Saint-Cyrille-de-Lessard.

La RIGMRIM regroupe 17 municipalités des MRC de L'Islet et de Montmagny. Son mandat consiste, entre autres, à implanter et à mettre en opération un lieu d'enfouissement technique pour répondre aux besoins d'élimination en matières résiduelles de ses membres. L'implantation de ce lieu s'avère nécessaire considérant la fermeture imminente, après 21 ans d'exploitation, du lieu d'enfouissement sanitaire de l'Anse-à-Gilles situé dans la municipalité de l'Islet.

Le choix d'un lieu d'enfouissement technique est une décision délicate et complexe et qui fait appel à des considérations techniques, environnementales, économiques, sociales et légales. Suite à une recherche de site exhaustive, une zone potentielle a été identifiée dans la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard. Cette zone est située sur des terres publiques, à environ 8 km au sud du périmètre urbanisé, en périphérie de la route 285, plus précisément sur les lots 9 à 12 du Rang B de la municipalité. Des travaux d'inventaire et de caractérisation des terrains visés sont actuellement en cours de réalisation dans le cadre de l'étude d'impact.

La Régie désire informer et consulter les populations qui pourraient être touchées par ce projet afin de cerner adéquatement les enjeux environnementaux qui y seront associés. Dans ce contexte, la Régie lance une invitation spéciale aux citoyens(nes) et aux organismes de Saint-Cyrille-de-Lessard à venir participer au **premier atelier d'information et de consultation** qui se tiendra le **25 novembre prochain à 19h30** à la **salle de l'Hôtel de Ville de Saint-Cyrille de Lessard**. Toute demande d'information concernant l'atelier peut être obtenue aux bureaux de la Régie au 156, 5^e Avenue, L'Islet, Qc G0R 2C0, tél. 247-3884.

Régie intermunicipale
de gestion des matières résiduelles de
L'Islet-Montmagny (RIGMRIM)

ATELIER DE CONSULTATION

PROJET DE LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) À SAINT-CYRILLE-DE-LESSARD

La RIGMRIM regroupe 17 municipalités des MRC de L'Islet et de Montmagny. Son mandat consiste, entre autres, à implanter et mettre en opération un lieu d'enfouissement technique pour répondre aux besoins d'élimination en matières résiduelles des municipalités membres. L'implantation de ce lieu s'avère nécessaire considérant la fermeture imminente du lieu d'enfouissement sanitaire de l'Anse-à-Gilles situé dans la municipalité de l'Islet.

Suite à une recherche de site exhaustive, une zone potentielle a été identifiée dans la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard, sur des terres publiques situées environ 8 km au sud du périmètre urbanisé en empruntant la route 285.

La Régie a amorcé une étude d'impact sur l'environnement de son projet conformément à la réglementation québécoise sur l'évaluation environnementale. Des travaux d'inventaire et de caractérisation du terrain visé sont actuellement en cours de réalisation dans le cadre de l'étude d'impact. Parallèlement à cette démarche, la Régie désire informer et consulter les populations qui pourraient être touchées par ce projet afin de cerner adéquatement les enjeux environnementaux qui y seront associés.

Dans ce contexte, la Régie tiendra son deuxième atelier d'information et de consultation de la population, **le mercredi 11 février 2004 à 19h30 à la Salle municipale située au 79, Mgr Bernier à Saint-Eugène.**

6335640.1

Paru le 31 janvier 2004 dans Le Peuple Côte-sud